

WCC-2012-Rec-152-FR

Agrandir et connecter les aires protégées transfrontalières du corridor écologique d'Asie du Nord-Est

RAPPELANT les Recommandations 1.38 *Réseaux et corridors écologiques de sites naturels et semi-naturels* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 1^{ère} Session (Montréal, 1996) et 4.035 *Renforcer les travaux de l'UICN concernant les aires protégées* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 4^e Session (Barcelone, 2008) ;

SOULIGNANT le *Programme de travail sur les aires protégées* de la Convention sur la diversité biologique (CDB), notamment l'objectif 1.2 : « Intégrer, d'ici 2015, toutes les aires protégées dans les systèmes de paysages terrestres et marins plus vastes et dans les secteurs pertinents, en appliquant l'approche par écosystème et en tenant compte de la connectivité écologique et, s'il y a lieu, du concept de réseaux écologiques » (Kuala Lumpur, 2004) ;

SALUANT les initiatives de plusieurs régions sur la création de réseaux d'aires protégées et de corridors écologiques, telles que, en Europe : ECONNECT, le Réseau écologique paneuropéen, le Réseau des Alpes européennes à la Méditerranée, le corridor des monts Cantabriques aux Alpes occidentales, le Réseau Natura 2000 et le Massif tri-national du Mont-Blanc ; le corridor de connectivité de Yellowstone au Yukon en Amérique du Nord ; l'Arc du Terai au Népal et en Inde ; le Corridor biologique mésoaméricain ; le Vilacamba-Amboró en Amérique du Sud ; le paysage du grand Virunga, la région transfrontalière Maloti Drakensberg en Afrique pour n'en citer que quelques-unes ;

PRENANT NOTE des efforts déployés par les pays d'Asie du Nord-Est pour protéger leurs propres écosystèmes comme l'aire protégée de Baekdudaegan en République de Corée, la Réserve de biosphère du mont Paektusan en République populaire démocratique de Corée, les aires protégées de Changbaishan en Chine et de Sikhote-Alin en Fédération de Russie, mais constatant néanmoins qu'un grand nombre d'espèces de la faune et de la flore d'Asie du Nord-Est se sont éteintes ou sont menacées à l'échelle régionale et mondiale, et que leurs habitats sont aussi menacés de dégradation ;

CONSTATANT le manque de recherche coordonnée détaillée sur les écosystèmes régionaux en Asie du Nord-Est comprenant la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, la Chine et la Fédération de Russie ;

CONSIDÉRANT que renforcer la gouvernance de corridors écologiques entre pays voisins, en connectant par exemple l'aire protégée de Baekdudaegan de l'extrême sud à l'extrême nord de la République de Corée, ce qu'ont fait le Ministère coréen de l'environnement et le Service forestier coréen, ou protéger les zones transfrontalières entre la Chine et la Russie comme l'aire du cours inférieur du fleuve Tumen, une initiative menée par le Programme sous-régional des Nations Unies pour la coopération environnementale en Asie du Nord-Est, sont des initiatives limitées par leur incapacité à s'étendre à l'ensemble des aires protégées d'Asie du Nord-Est ;

GARDANT À L'ESPRIT que les pays d'Asie du Nord-Est ont montré une faible coopération transfrontalière pour la conservation de l'environnement du fait de tensions politiques, et que l'UICN possède une expérience limitée dans cette région et a donc besoin de plus de soutien et de focalisation au niveau international pour conserver le milieu naturel de cette région ;

RECONNAISSANT la nécessité de protéger dans sa totalité le patrimoine culturel et naturel précieux et menacé des pays d'Asie du Nord-Est en remédiant notamment à la destruction rapide des écosystèmes, et de mettre l'accent sur la coopération internationale pour développer et connecter les aires protégées au-delà des frontières nationales, dans un

contexte de changement climatique, de conservation de la diversité biologique et de maintien de la paix mondiale ; et

SOULIGNANT que la nouvelle approche de l'UICN en matière de conservation axée sur la résilience (Nature+, Congrès mondial de la nature, Jeju 2012) doit inclure des stratégies environnementales et aller plus loin que la protection pure et simple de la nature, afin de contribuer à l'atténuation des conflits nationaux ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. PRIE INSTAMMENT les Gouvernements de la République de Corée, de la République populaire démocratique de Corée, de la Chine, de la Fédération de Russie ainsi que les organisations non gouvernementales des pays concernés à reconnaître le corridor écologique d'Asie du Nord-Est, c'est-à-dire le lien entre l'aire protégée de Baekdudaegan, le bassin hydrographique du Tumen et les montagnes de Sikhote-Alin.
2. ENCOURAGE les organismes régionaux et locaux concernés à promouvoir des plans d'action pour la conservation et l'amélioration de la richesse biologique et de la diversité culturelle en Asie du Nord-Est.
3. DEMANDE à la Directrice générale, à la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et à la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN, en collaboration avec des organisations internationales et autres parties prenantes, de promouvoir le corridor écologique mentionné précédemment en Asie du Nord-Est, en attirant l'attention du monde entier sur le besoin d'accroître et de relier les aires protégées d'Asie du Nord-Est.
4. APPELLE la Directrice générale, la CMAP et la CSE à :
 - a. soutenir des plans de recherche renforçant les méthodologies qui établissent des relations à long terme pour la conservation des écosystèmes isolés de la République populaire démocratique de Corée, en créant une base de coopération et de participation ; et
 - b. favoriser l'échange régulier de résultats universitaires entre les Membres de l'UICN et ses partenaires, et les gouvernements et ONG de République de Corée, de République populaire démocratique de Corée, de Chine, de Fédération de Russie afin qu'ils s'impliquent dans la création de réseaux écologiques en Asie du Nord-Est.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.